

Objet n° 6 présenté par : Annie WARRILLOW-THOMSON et Flavio VIGGIANI, groupe de travail Climat						
Date :	05/11/ 2024					
Nature de l'objet	<input checked="" type="checkbox"/> Préavis / prise de position <input type="checkbox"/> Proposition / recommandation concernant la jeunesse <input type="checkbox"/> Projet pour l'encouragement de la participation des enfants et des jeunes					
Intitulé :	Prise de position : Arbres bicentennaires					
Aperçu de l'objet (Compléter les cases si pertinent)	Qui ?		Pourquoi ?	Quoi ?	Où ?	Quand ?
	Entité concernée (Canton, Commune, Département, Service, Association, Fondation...)	Public cible	Motifs en quelques mots	Contenu de l'objet en quelques mots	Périmètre envisagé (Milieu scolaire, Commune, Canton...)	Échéances proposées
	Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), Service des espaces verts de la Ville de Genève(SEVE)	Usagers de l'espace urbain	<p>La coupe d'arbres parfois plusieurs fois centenaires se pratique encore dans le canton de Genève, comme l'ont montré de récents projets d'aménagement du territoire (cèdre de la Servette, Champel).</p> <p>Ces arbres ont une valeur écologique, patrimoniale et symbolique qu'il convient de protéger de manière rigoureuse, en conciliant le développement des infrastructures avec la préservation du patrimoine écologique genevois.</p>	<p>Inviter le Conseil d'État genevois à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en oeuvre une politique de préservation stricte des arbres anciens (en particulier pluricentennaires); - prioriser les espaces forestiers lors de l'aménagement du territoire; - privilégier le bien-être des habitants en gardant suffisamment de contrôle sur l'aménagement du territoire, notamment lorsqu'il concerne des parcelles privées 	Canton	Non défini; aussi rapidement que possible

Compléments d'information si disponibles

Exposé développé des motifs qui ont amené à présenter l'objet

(Un projet de loi qui concerne la jeunesse, une situation actuelle à améliorer, des chiffres traduisant un besoin, une demande émanant de la jeunesse, des exemples inspirants en vigueur ailleurs, ...)

La coupe récente d'arbres bicentennaires dans divers projets d'aménagement du territoire genevois (notamment à la Servette ou à Champel) a suscité un vif émoi au sein de la population, notamment en raison de la valeur écologique, patrimoniale, et symbolique de ces arbres. Les arbres centenaires ne sont pas uniquement des témoins silencieux de l'histoire de notre région ; ils jouent un rôle écologique vital en capturant le carbone, en favorisant la biodiversité, et en atténuant les effets des vagues de chaleur. D'après les estimations du rapport de Pro Natura, les forêts et alignements d'arbres suisses absorbent environ 2,5 millions de tonnes de CO₂ chaque année, contribuant ainsi activement aux engagements climatiques du pays (BAFU). En coupant des arbres aussi anciens, nous risquons de compromettre une partie essentielle de cet équilibre.

Selon la RTS et selon des travaux publiés dans la revue NATURE, plus un arbre est âgé, plus il est en capacité d'absorber du CO₂. Ces recherches sont basées sur 670'000 individus et sur plus de 400 espèces différentes. Les résultats sont unanimes : un seul arbre âgé est beaucoup plus pertinent que l'abatage d'un tel individu au profit d'un ou plusieurs arbres jeunes.

Au vu de ces enjeux, il semble nécessaire de ne pas ouvrir de porte à la coupe d'arbres bicentennaires lorsque des alternatives plus respectueuses de l'environnement sont envisageables. Il apparaît dès lors urgent de hiérarchiser les priorités afin de concilier développement des infrastructures et préservation de notre patrimoine écologique.

Description détaillée de l'objet

(Ce qui est attendu, avec suggestions éventuelles d'actions concrètes)

Le CJGE exprime sa préoccupation quant à la coupe d'arbres centenaires lors de récents projets d'aménagement du territoire. Ces arbres ne constituent pas seulement une ressource naturelle ; ils sont le symbole de l'histoire et de l'identité de notre région. Leur disparition représente une perte irréversible pour les générations présentes et futures, tant d'un point de vue écologique qu'historique.

Nous demandons au Conseil d'État genevois de mettre en œuvre une politique de préservation stricte des arbres anciens, en particulier ceux de plus de 200 ans, en garantissant qu'aucun projet d'infrastructure ne soit approuvé sans une étude environnementale rigoureuse et l'examen d'alternatives durables. Nous soulignons également la nécessité de prioriser les espaces forestiers et les arbres anciens, surtout lorsque des aménagements peuvent être redéployés avec moins d'impact écologique. Enfin, il nous semble primordial que le Conseil d'État privilégie le bien-être des habitants en gardant suffisamment de contrôle sur l'aménagement du territoire, notamment lorsque celui-ci concerne des parcelles privées.

Le CJGE appelle le Conseil d'État à faire preuve de transparence dans ses choix d'aménagement, en concertation avec les citoyens.